

# **Proposition de vœux**

(modifiable suivant les conditions locales)

## **Résidents et citoyens des 2001 !**

CONSIDERANT que les citoyens de l'Union européenne résidant en France ont pu participer, comme électeur et comme candidat, aux dernières élections municipales et que les résidents ressortissants des pays tiers en ont été exclus ! Quels que soient le degré d'intégration, la durée de résidence... des uns ou des autres ;

CONSIDERANT que cette discrimination politique par la nationalité, cette exclusion des choix au niveau de la commune paraît en contradiction avec les valeurs de la République, avec la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen et même tout simplement avec une réelle politique d'intégration ;

CONSIDERANT que, par cette nouvelle discrimination, des personnes qui participent à la vie quotidienne de nos cités et, encore plus, leurs enfants, bien que souvent français, peuvent se sentir rejetés ;

CONSIDERANT que l'Assemblée nationale a déjà voté une loi donnant le droit de vote pour les élections municipales à tous les résidents quelle que soit leur origine nationale et que cette loi n'a pas été mise à l'ordre du jour du Sénat, ni par le Sénat lui-même, ni par le Premier ministre :

LE CONSEIL MUNICIPAL (ou GENERAL ou REGIONAL)... de..., réuni le... , dans le souci de voir représentées au sein des instances communales toutes les personnes vivant dans les communes, a émis le vœu :

Que tous les étrangers puissent voter et être éligibles aux élections municipales conformément à la loi votée par l'Assemblée nationale le 3 mai 2000.

Ce vœu sera transmis à monsieur le président de la République, à monsieur le président du Sénat, à monsieur le Premier ministre, en leur demandant de bien vouloir mettre la loi votée le 3 mai 2000 par l'Assemblée nationale, le plus rapidement possible, à l'ordre du jour du Sénat pour qu'elle y soit discutée et, nous l'espérons, votée avant la fin de l'année 2001.